

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du Jeudi 18 Septembre 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	18
Absents et Excusé(es)	:	12
Procuratation(s)	:	03

Date de convocation le 12 septembre 2025

Domaine d'intervention : 8.5/ Politique de la Ville-Habitat-Logement

DÉLIBÉRATION N° d'ordre : 69/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du douze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 12 septembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck* ; - Mme LINON Gladys ; - M. BIDELOGNE Fred ; - **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. MIRRE Jocelyn (procuratation donnée à M. ATALLAH André) ; - M. TABAR Patrice (procuratation donnée à M. MARCEL Didier) ; - M. ISSA Jean-François (procuratation donnée à Mme. OTTO Julie) ; **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS ET EXCUSÉ(ES) : Mme LACROIX Jénia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.

(*arrivé à 6H55)

Les 18 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION ADOPTANT L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 - DÉLIBÉRATION N° 69 /2025 - REF : 8.5/ POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire précise que le contrat de ville intercommunal signé en juillet 2015 a été prorogé jusqu'à fin 2024 et est arrivé à échéance. Il rappelle que concernant l'année 2025, il s'agit donc d'un appel à projets transitoire dans l'attente de la prochaine contractualisation 2025-2030 qui intégrera le résultat des concertations engagées avec la population de ces quartiers. Le nouveau contrat de Ville sera finalisé au quatrième trimestre 2025.

Conformément au décret n°2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires dans les départements d'outre-mer, la nouvelle géographie prioritaire intègre un nouveau découpage administratif pour la ville de Basse-Terre qui se définit comme suit :

Zone 1 : Rivière des Pères- Pintade- Calebassier- Bas du bourg/ les Mornes

Zone 2 : Petit-Paris, Circonvallation /Morne-à-Vaches.

Monsieur le maire informe que le découpage précis des quartiers prioritaire est consultable via le portail Etat ANCT du SIG Ville - Système d'Information Géographique de la politique de la ville.

Que l'appel à projets transitoire 2025 du contrat de ville a été diffusé le 23 avril 2025 avec une date limite de dépôt des candidatures en ligne au 27 mai 2025.

Monsieur le Maire informe que ce Contrat de ville s'articule autour des cinq enjeux majeurs :

- 1° La participation citoyenne et mémoire pour construire les quartiers de demain.
- 2° Education, jeunesse et solidarité intergénérationnelle
- 3° Santé, bien-être et médiation social
- 4° Insertion et entrepreneuriat
- 5° Cadre de vie, projets transversaux, services de proximité, transition écologique.

Conformément aux dispositions de la note de cadrage de cet appel à projets, Monsieur le Maire indique que les projets soumis ont été retenus en Comité de pilotage et Commission Politique de la Ville du Grand Sud Caraïbe sur les critères suivants :

- Concordance aux objectifs liés aux priorités du contrat de ville transitoire de 2025
- Faisabilité technique et financière du projet
- Qualité des relations partenariales induites par et pour l'action

- Mise en cohérence des politiques de droit commun et de la politique de la Ville sur le territoire

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

26 SEP. 2025



ID : 971-219711058-20250918-692025-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 - DÉLIBÉRATION N° 69 /2025 - REF : 8.5/ POLITIQUE DE LA VILLE- HABITAT-LOGEMENT

« DÉLIBÉRATION ADOPTANT L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE »

- Réalisme budgétaire et montage financier
- Capacité d'autofinancement de 30 % souhaitée

Le programme d'actions 2025 se décline en 5 axes (voir tableau e annexe).

Au regard de ces éléments, la participation de la Ville de Basse-Terre à la programmation 2025 de la Politique de la Ville s'élève à 126 150 € (Cent vingt-six mille cent cinquante euros), décomposée comme suit :

PROGRAMMATION FINANCIERE 2025 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	
Subvention communale au CCAS	69 000 euros
Subvention aux associations	24 150 euros
Chantier éducatif ville de Basse-Terre	7 000 euros
APPSL et Epanouisport	26 000 euros
TOTAL	126 150 EUROS

Monsieur le Maire rappelle que les crédits spécifiques de la Politique de la Ville n'ont pas vocation à se substituer aux crédits de droit commun, ni à financer de façon pérenne le fonctionnement d'une structure.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la participation au financement de la programmation 2025 de la Politique de la Ville de Basse-Terre.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts ;

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs ci-dessus

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la programmation 2025 de la Politique de la Ville pour la Ville de Basse-Terre pour un montant total de 126 150 € (CENT VINGT-SIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS)

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 - DÉLIBÉRATION N° 69 /2025 - REF : 8.5/ POLITIQUE DE LA VILLE-
HABITAT-LOGEMENT
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2025 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE »

ARTICLE 2 : D'ACCORDER les subventions aux porteurs de projets (associations, établissement public communal)

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER toutes les subventions nécessaires auprès des organismes concernés

ARTICLE 5 : DE SIGNER avec l'État, les associations et les structures autres qu'associatives, toutes les conventions afférentes à ce dispositif.

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 24 SEP. 2025



[Signature of André ATALLAH]

André ATALLAH

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 26 SEP. 2025

L'affichage et/ou la publication le 26 SEP. 2025

Et/ou la notification le



[Signature of André ATALLAH]

André ATALLAH